

La réforme des redevances entre en vigueur au 1er janvier 2025 et instaure notamment **trois nouvelles redevances** en remplacement des redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte.



[Redevance pour performances des systèmes d'assainissement collectif](#)

[Redevance pour performance des réseaux d'eau potable.pdf](#)

[Redevance sur la consommation d'eau potable.pdf](#)

COLLECTIVITÉS



JE DÉLIBÈRE

Afin de répercuter les redevances sur les factures vous devez prendre **une délibération avant la première facturation émise en 2025**.

Un modèle type est à votre disposition sur :
<https://www.fnccr.asso.fr/article/reforme-des-redevances-des-agences-de-leau/?uConnexion=1>

EN 2025 : COEFFICIENTS FORFAITAIRES

Les coefficients de modulation des redevances performances sont forfaitaires et fixés à 0,2 pour l'eau potable et 0,3 pour l'assainissement collectif.



COLLECTIVITÉS

JE RÉPERCUTE



Conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, les redevances sont à répercuter sur **les factures** d'eau et d'assainissement des abonnés dans la rubrique « organismes publics »

Les taux des redevances AELB du 12ème programme ont été publiés au JO du 30 octobre 2024 et sont également à disposition sur notre site : [Les taux de redevances - Aides et redevances - Agence de l'eau Loire-bretagne](#)

Modèle type d'une facture eau et assainissement pour une consommation de 120 m³

Modèle d'une facture type pour 2025						
Détail de votre facture						
Compteur	Nouveau relevé		Ancien relevé		Consommation	
Numéro 632365	7 000 m ³		6 880 m ³		120m ³	
Libellé	Base	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	Taux TVA	Montant en € TVA	Montant en € TTC
Distribution de l'eau						155,67
Abonnement	1	20	20	5,5	1,1	21,1
<i>Période du 15/11/2024 au 15/11/2025</i>						
Consommation eau	120	1,063	127,56	5,5	7,01	134,57
<i>Période du 15/11/2024 au 15/11/2025</i>						
Collecte des eaux usées						260,04
Consommation assainissement	120	1,97	236,4	10	23,64	260,04
<i>Période du 15/11/2024 au 15/11/2025</i>						
Organismes publics (Agence de l'eau)						55,69
Redevance sur la consommation d'eau potable	120	0,33	39,6	5,5	2,17	41,77
Redevance prélèvement sur la ressource	120	0,0331***	3,97	5,5	0,21	0,83
Redevance performance des réseaux d'eau potable	120	0,02*	2,4	5,5	0,132	2,532
Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	120	0,084**	9,6	10	0,96	10,56

* tarif de 0,10€ x coefficient de modulation forfaitaire de 0,2

** tarif de 0,28€ x coefficient de modulation forfaitaire de 0,3

*** Taux correspondant à la catégorie 1.